
Introduction

*Florence Burgat et Robert Dantzer*¹

Dans un article sur le malaise paysan, François Grosrichard, journaliste au Monde (*Le Monde*, 7 octobre 2000) constate que l'agriculture, assimilée de plus en plus à l'alimentation, est devenue une affaire de société plus que d'agronomie. La question du bien-être animal, comme on va le voir, résume l'ensemble des éléments du débat. Cette question, au départ cantonnée à ses aspects strictement techniques (comment faire des élevages moins contraignants pour les animaux ?), est insensiblement devenue un débat de société, où différents points de vue s'expriment. La manière dont les animaux sont élevés ne regarde plus seulement la santé du consommateur ou la gastronomie, mais aussi la conscience du citoyen. C'est à nourrir ce débat que s'emploie le présent ouvrage, en posant de façon délibérément provocatrice la question du droit au bien-être des animaux d'élevage. Quelques rappels sur l'évolution de l'élevage sont nécessaires.

Les quantités de viande, de lait et d'œufs produites se sont accrues de façon spectaculaire au cours des cinquante dernières années. La productivité, c'est-à-dire le rapport entre les quantités produites et l'investissement matériel et humain nécessaire, a augmenté dans des proportions inouïes. Le principal bénéficiaire en est, tout au moins à première vue, le consommateur, qui dispose maintenant en abondance de produits standardisés à bas coût. Par ailleurs, l'élevage industriel a engendré une profonde mutation des conditions de vie des animaux. L'élevage traditionnel a cédé le pas à de grandes usines spécialisées, fournissant aux animaux un environnement artificiel caractérisé par l'enfermement, l'augmentation de la taille du troupeau, la réduction de la surface au sol et la rupture précoce des liens sociaux. Simultanément, l'alimentation des animaux a été uniformisée et adaptée aux besoins de production. De nombreuses manipulations, éventuellement associées à des transports, viennent ponctuer l'existence d'animaux qui, en dehors de ces épisodes, sont, pour la plupart d'entre eux, maintenus en claustration jusqu'à l'abattage.

La course à la productivité et la sélection génétique sur la base des performances zootechniques n'ont cependant pas altéré ce qui caractérise avant tout l'animal, à savoir d'être vivant et sensible. Comment dès lors escamoter la question de la légitimité des traitements auxquels il est soumis en élevage industriel ? Les associations de protection animale se mobilisent pour revendiquer, au minimum, le droit des animaux à un certain bien-être. De manière

1. La présentation des auteurs figure à la fin de l'ouvrage.

plus diffuse, certains commencent à s'interroger sur les conditions de vie des animaux en élevage industriel et sur le fondement moral de telles pratiques. Aussi, sous la pression de l'opinion publique, les organismes de recherche agronomique, qui ne s'intéressaient auparavant à cette question que sous l'angle des effets délétères du stress sur la santé des animaux et la qualité des produits, ont engagé des recherches pour essayer de diminuer le poids des contraintes supportées par l'organisme animal au cours de sa vie. Sur la base des connaissances issues de ces recherches, les scientifiques se sont peu à peu érigés en experts, donnant leur avis au niveau communautaire et national sur la façon dont doivent être conçus des élevages respectueux du bien-être animal.

Les recherches sur le bien-être animal ont en principe pour fin d'améliorer notablement les conditions de vie des animaux d'élevage, dans la mesure où le bien-être évoque les sensations agréables que procurent la satisfaction des besoins physiques et l'absence de tensions psychiques. La condition nécessaire, non suffisante certes, rendant possible un tel état passe, à nos yeux, par leur libération de la claustration en bâtiments ou en cages. Or, les recherches conduites au titre du bien-être animal se déroulent dans le cadre des systèmes confinés intensifs, incompatibles avec la satisfaction des besoins élémentaires des animaux. Mettre au jour un certain usage – qu'il ne semble pas abusif, au bout du compte, de qualifier de dévoyé – de la notion de « bien-être animal », tenter d'éclairer les raisons de ce dévoiement et prendre la mesure de ses conséquences sur le plan pratique, s'interroger sur les motifs philosophiques de l'inquiétude éthique qui se fait jour à propos de la réification des animaux, telles sont les principales directions de réflexion de ce travail collectif.

L'ouvrage s'ouvre sur les conceptions de l'animal qui sous-tendent le projet de l'industrialisation de l'élevage et la nature des ruptures entre les hommes et les animaux qu'entraîne sa mise en œuvre. Cette analyse générale se prolonge, dans le contexte de l'élevage industriel porcin en Bretagne, par une critique des conditions de travail dans les systèmes actuels, pour montrer qu'ils engendrent une double souffrance, des humains et des animaux, contrant ainsi l'idée communément admise que l'élevage industriel assure le bien-être des éleveurs. La seconde partie présente la diversité des conceptions du bien-être animal : celle des associations de protection des animaux d'élevage, d'une part, celle des scientifiques et des zootechniciens de l'INRA et des instituts techniques d'élevage, d'autre part ; la construction des recherches sur la biologie du bien-être animal, les concepts qu'elle mobilise, éclaireront en partie cette dernière approche. La troisième partie regroupe les principales questions juridiques, éthiques et philosophiques qui entourent le statut des animaux, dont la distinction entre la position utilitariste et celle des droits des animaux ; c'est sur la notion d'anthropomorphisme, dont l'usage est trop fréquent et trop convenu pour ne pas escamoter bien des difficultés, que s'achève cet ouvrage.

Dans la première partie, la réflexion de Catherine et Raphaël Larrère sur la relation aux animaux domestiques débute par une analyse des répercussions de l'intensification de l'élevage sur le statut et le traitement des animaux :

nous sommes entrés, depuis quelques décennies déjà, dans l'ère des ateliers de « productions animales », des batteries, du hors-sol. Non seulement l'animal disparaît comme individu, mais il est de part en part façonné en vue de rendements toujours plus performants. Le bien-être se réduit aux mesures sanitaires et aux conditions d'ambiance nécessaires à la production. Les auteurs montrent que la représentation zootechnique de l'animal comme machine thermodynamique puise ses racines dans la théorie cartésienne de l'animal-machine. Cette histoire des conceptions de l'animal entrecroise des traditions diverses : son évolution aux XVII^e et XVIII^e siècles, grâce notamment à l'empirisme et au sensualisme, mais aussi au développement de l'anatomie comparée, l'émergence d'une sensibilité nouvelle en faveur des animaux au début du XIX^e siècle en Angleterre et en France, donnant naissance aux premières législations protectrices. On trouve les thèses de l'utilitarisme de Jeremy Bentham, le décentrement de la valeur morale vers la sensibilité et l'inclusion des animaux dans le champ de la considération morale. Dans cette optique, Peter Singer souligne que le fait de prendre au sérieux la capacité de souffrir comme base de la considération morale ne relève en rien de sentiments envers les animaux ou de préférences pour certains d'entre eux (les animaux familiers, par exemple), mais d'un pur problème de justice. Pour leur part, Catherine et Raphaël Larrère se démarquent tant de la démarche utilitariste que de celle des droits des animaux pour privilégier les sentiments moraux, et s'orientent, à la suite de Mary Midgley, vers la promotion d'une forme de contrat approprié à la relation spécifique des humains avec les animaux d'élevage, qui peut être vue comme un « échange de services », une « sorte de pacte ». Contre ceux qui argueraient de l'impossibilité pour les animaux de passer un contrat, les auteurs rappellent d'une part que le contrat social est une fiction permettant de penser l'origine de la vie politique, d'autre part que les animaux domestiques, du fait qu'ils sont pris dans une interaction constante avec l'homme, savent très bien communiquer avec lui malgré la carence du verbe. Si la relation est inégale (l'animal est la propriété de l'humain qui peut disposer non seulement de sa force de travail, mais encore de sa vie), elle ne doit pour autant pas être dénuée de réciprocité, obligeant les éleveurs à entretenir au mieux leurs animaux jusqu'à ce qu'ils décident de les tuer. Par ailleurs et comme le soulignent les auteurs, l'absence de contestation à l'égard de certaines mesures – l'abattage d'une partie du cheptel bovin afin de « gérer » la crise de la « vache folle », d'un côté, la prime « Hérode » (prime offerte pour l'abattage des veaux de moins de vingt jours) pour réguler la surproduction, de l'autre – montre dans quel état de délabrement se trouve aujourd'hui la « communauté domestique ». Comment pourrait-il en être autrement, puisque l'intensification de l'élevage s'est construite en la ruinant ?

La contribution de Jocelyne Porcher prolonge la réflexion sur les modes d'élevage dans le contexte bien particulier de la production industrielle porcine. S'interrogeant sur les raisons d'une situation soulignée par la presse professionnelle, à savoir le peu d'intérêt que suscitent les offres d'emploi dans ce secteur, l'auteur formule une hypothèse que des enquêtes de terrain et des entretiens avec les éleveurs étayaient : la violence de ce système,

exacerbée dans le cas de la production porcine, engendre une souffrance animale telle que les salariés, eux aussi contraints de vivre dans cet univers, ne peuvent que pâtir, par un effet de contagion, de cette souffrance. Cette aliénation, au sens fort du terme d'être rendu étranger à soi et placé dans l'incapacité d'avoir des comportements normaux, pour les humains comme pour les animaux, est inhérente au système. Le fonctionnement institutionnel de ce processus permet de comprendre la dépendance des éleveurs à l'égard d'un système qui leur échappe et leur retire la capacité de *penser* leur travail. Ils sont en outre confrontés à une injonction contradictoire : assurer le bien-être des animaux tout en produisant toujours plus. Afin de sortir de cette douloureuse impasse, c'est à une reconsidération radicale de la fonction de l'élevage dans notre société que Jocelyne Porcher nous invite. Une réflexion sur les finalités de l'élevage, que l'auteur distingue nettement des « productions animales » à quoi elles sont ravalées aujourd'hui, passe par une réflexion sur ce travail très particulier qui inclut à la fois une communication avec les animaux et un droit de vie et de mort sur eux. Pour assumer cette place, il faut que soit restituée aux éleveurs cette part volée de leur travail sans laquelle ils sont du même coup dépossédés de la responsabilité qu'ils portent dans cette prise en main du destin de millions d'animaux.

La seconde partie débute par la présentation, par Florence Burgat, de l'histoire et des objectifs d'une association de protection des animaux d'élevage (la *Protection Mondiale des Animaux de Ferme*), dont la stratégie est illustrée par le déroulement de la campagne qu'elle a menée en faveur des poules pondeuses. Cet exposé factuel montre comment cette association travaille à infléchir l'opinion du public et des décideurs, de manière à obtenir des modifications réglementaires ; c'est aussi l'occasion de rappeler que le souci du bien-être des animaux d'élevage s'inscrit dans la perspective de leur protection au cours de leur utilisation, et non dans celle des droits des animaux. Le fonctionnement du groupe de pression européen, *Eurogroup for Animal Welfare*, ainsi que celui des institutions chargées d'examiner les dossiers et de prendre les décisions ont également leur place dans ces pages. Les revendications des protecteurs des animaux forment une part importante de ce que les chercheurs retiennent de la « demande sociale » concernant les conditions d'élevage. C'est sur elle qu'ils s'appuient pour justifier leurs recherches dans le domaine du bien-être animal. Notons combien est restrictive cette notion de « demande sociale » : elle réduit un problème éthique à des choix de société, avec toutes les fluctuations que cela suppose. N'est-ce pas, une fois encore, une façon de contourner la véritable question, en se retranchant derrière les désirs multiples et changeants d'une société, au lieu de prendre en compte le sens commun éthique qui s'exprime dans la critique des systèmes d'élevage ?

Pour répondre aux difficultés soulevées par la définition du bien-être animal, Robert Dantzer éclaire la manière dont les scientifiques ont procédé à un glissement sémantique consistant à substituer au bien-être la notion d'adaptation. Cette dernière présente l'avantage d'être mesurable sur le plan du fonctionnement de systèmes biologiques connus. Cette façon de faire a

permis aux scientifiques de répondre à la demande insistante du législateur pour que les besoins comportementaux soient pris en compte dans l'élaboration des réglementations. Et comment mieux savoir si un besoin est satisfait qu'en regardant si l'animal est capable de s'adapter aux conditions restreignant l'expression de ce besoin ? La compréhension des capacités d'adaptation des animaux à leur milieu est ainsi devenue l'objectif des recherches sur le bien-être animal. Pour importante que soit cette connaissance, elle ne saurait cependant suffire, car elle ne permet d'appréhender ni le coût ni la nature, notamment psychique, de cette adaptation. Il faut donc aller au-delà de ce qui est observable et accepter de poser une question essentielle, celle de la gamme des états émotionnels accessibles à l'animal en tant qu'être vivant et sensible. C'est certainement sur cet aspect que la recherche risque d'être la plus pertinente, et les moyens d'y accéder sont ici évoqués.

Dans la contribution suivante, Florence Burgat s'attache, en prenant appui sur des entretiens libres avec les chercheurs de différents instituts consacrant tout ou partie de leurs travaux au bien-être animal, à éclairer cette situation paradoxale : comment est-il possible de se réclamer d'une « demande sociale », dont on pense qu'elle appelle de ses vœux une transformation radicale des modes d'élevage industriel et non leur aménagement, *et en même temps* n'effectuer les recherches que dans le cadre des systèmes incriminés, c'est-à-dire travailler sur les capacités d'adaptation des animaux à vivre dans des conditions de claustration et de confinement ? On peut se demander par quels biais la recherche publique en vient à dépendre, au moins sur le plan conceptuel (une conception de l'animalité, une culture scientifique et institutionnelle, une pratique routinière de manipulations aboutissant à des publications), des filières professionnelles. Comment cette demande est-elle comprise par les chercheurs ? Quelle conception ont-ils du bien-être animal et quels sont, à leurs yeux, les critères permettant de le définir ? Comment les recherches sur le bien-être se sont-elles transformées en études sur l'adaptation des animaux aux systèmes confinés intensifs ? Telles sont les principales questions qui ont été posées aux scientifiques et auxquelles ils tentent de répondre.

La transcription d'un débat radiophonique, produit et animé par Antoine Garapon, entre Marie-Angèle Hermitte et Florence Burgat, centré sur le thème de l'animal sujet de droit, ouvre la troisième partie de l'ouvrage. Cet échange met en évidence la mutation qui affecte la conception de l'animal, mutation visible dans le droit positif, les discussions philosophiques et les mouvements d'opinion. L'argument communément opposé aux défenseurs des droits des animaux, selon lequel ces derniers étant dans l'incapacité de revendiquer leurs intérêts n'ont pas de droits, est, selon Marie-Angèle Hermitte, rendu obsolète par la faculté accordée par le législateur aux associations de protection d'ester en justice pour représenter les animaux et défendre leurs intérêts. De ce point de vue, l'animal serait donc un sujet de droit, tout en demeurant un objet de droit du fait des utilisations auxquelles il reste soumis. Telle est la contradiction qui travaille aujourd'hui le droit et permet de penser que notre époque est à la charnière d'un remaniement législatif et réglementaire. En outre, la hiérarchisation, en fonction de leur

finalité, des diverses formes que revêt l'exploitation des animaux devrait constituer un élément central du débat, de même que l'identification des intérêts mis en jeu dans les conflits. Du point de vue de leur contenu, ces droits devraient, selon Marie-Angèle Hermitte et Florence Burgat, être pensés et élaborés à partir des intérêts des individus et des besoins propres de l'espèce à laquelle ils appartiennent. Appliquée au cas de l'élevage, la reconsidération des intérêts des animaux laisse apparaître des divergences sur le contenu des droits à accorder aux animaux : le droit au bien-être, mais pas le droit à la vie *versus* le droit au bien-être et le droit à la vie. Le conflit d'intérêts peut sembler bien inégal : d'un côté la vie de l'animal, de l'autre le plaisir de l'homme (il n'est ici question que de la production de viande dans le cadre d'une pléthore alimentaire). Dans les deux cas, les conséquences concrètes sur le plan des modes d'élevage sont tirées : prendre au sérieux le bien-être des animaux impose de reconsidérer leurs conditions de vie, sa durée, ainsi que la manière de tuer les animaux ; refuser d'élever des animaux pour la viande suppose une révolution plus grande encore, dont la disparition éventuelle de certaines races ou espèces animales qui ne sont entretenues que pour la boucherie, à moins d'inventer d'autres usages excluant la mise à mort et garantissant le bien-être.

Les thèmes rencontrés ci-dessus sont explorés par Jean-Yves Goffi sous deux angles : d'une part la théorie des droits de l'animal développée par le philosophe américain contemporain Joël Feinberg, d'autre part la démarche utilitariste élaborée par Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle. Joël Feinberg aborde la question des droits des animaux en partant des droits-titres, c'est-à-dire des droits que je possède *contre* quelqu'un, de sorte que celui-ci se trouve dans l'obligation corrélative d'agir d'une certaine manière à mon endroit. Tel est par exemple le droit qu'un créancier peut exercer vis-à-vis de son débiteur. On comprend comment, par le droit-titre, Joël Feinberg en vient à soutenir la thèse selon laquelle les animaux possèdent ce type de droits contre les humains, pour autant que ceux-ci les menacent dans leurs intérêts les plus profonds. Les droits ainsi envisagés sont des instances de protection ; leur finalité première est de défendre le faible contre le fort. Accorder aux animaux une protection supplémentaire ne revient pas à en faire de véritables sujets de droit, c'est-à-dire des individus du même coup titulaires d'obligations. Aussi les animaux sont-ils dans la même situation que les êtres humains incapables que l'âge ou le malheur mettent dans l'incapacité de revendiquer leurs droits, et qui doivent donc être représentés. Cette thèse diffère radicalement de celle des devoirs des humains envers des animaux dénués de droits. Selon Joël Feinberg, on peut affirmer que les animaux ont des droits sans être pour autant des sujets de droit. Quant à la nature des intérêts des animaux, c'est la notion de « conatus », la tendance à persévérer dans son être, qui en fournit la clef ; le contenu de ces intérêts dépend lui-même du degré de complexité de la vie mentale.

L'utilitarisme a pour principe d'évaluer les actions en fonction de leurs conséquences sur le bonheur (au sens de l'expérience subjective du plaisir) de tous les individus dont l'intérêt est en jeu. Le critère moral essentiel est l'utilité,

c'est-à-dire la promotion du bonheur. À la question de savoir qui peut éprouver le plaisir et la douleur correspondent les limites de la communauté morale ; il n'y a donc pas de raison éthiquement recevable de ne pas y inclure les animaux dans la mesure où, êtres sensibles, ils sont capables de les éprouver. Jean-Yves Goffi prend soin de définir trois notions essentielles – l'action juste, la valeur morale et la communauté morale – afin de faire apparaître en quoi les présupposés de l'utilitarisme classique conduisent à intégrer les animaux dans la communauté morale.

C'est à Françoise Armengaud qu'il revient de traiter de l'épineuse et, selon ses propres termes, « fallacieuse » question de l'anthropomorphisme ; aussi se demande-t-elle s'il s'agit d'une « vraie question ou d'un faux débat ». Il nous a semblé capital de consacrer une réflexion de fond aux usages de ce concept, dans la mesure où il est sans cesse invoqué pour, la plupart du temps, faire implicitement obstacle à la prise en compte de la souffrance animale, ou du moins pour la minimiser, en partant de l'idée qu'elle est inconnaissable, donc impossible à évaluer. L'attitude qui consisterait à être attentif aux exigences spécifiques (à chaque espèce ses besoins et son monde) n'est pas un anthropomorphisme, contrairement à ce que l'on entend si fréquemment dire ; il s'agit en réalité par cette critique de rendre suspect, erroné ou exagéré le souci manifesté aux animaux. Lorsque la volonté d'élargir aux animaux la considération morale n'est pas tenue pour un affront à l'humanité, elle est plus ou moins taxée d'anthropomorphisme. Un examen des emplois de ce vocable et des champs dans lesquels il apparaît (dans quels textes, à quel sujet et en vue de quoi) donne toute sa profondeur à l'analyse de l'usage qu'en font les biologistes et les zootechniciens à propos du bien-être des animaux. On notera que dans les publications scientifiques ou para-scientifiques, la notion d'anthropomorphisme n'est jamais analysée ; elle figure parfois dans l'introduction ou dans la conclusion pour justifier un point de vue ou se rallier implicitement à un courant, et n'a pas le même statut que le corps de l'article (son emploi est comparable à celui de la notion de « demande sociale »). Il est de coutume, dans ces publications, d'opposer l'anthropomorphisme du public à l'objectivité du scientifique. C'est donc sur l'usage argumentatif que Françoise Armengaud s'arrête tout particulièrement pour montrer que la notion d'anthropomorphisme n'est que le moyen d'une entreprise idéologique, et conclure à son rejet. Ainsi, face aux accusations d'anthropomorphisme, il n'y a pas à revenir à un bon anthropomorphisme, judicieux ou instruit, mais plutôt à détacher les propositions qui consistent à reconnaître aux animaux la sensibilité et les besoins spécifiques du terme dont on se sert communément aujourd'hui pour les stigmatiser.

Cet ouvrage collectif est le prolongement d'une réflexion pluridisciplinaire sur le bien-être animal initiée à l'INRA par Etienne Landais. Nous remercions chaleureusement Jeannine Hommel de l'attention qu'elle a portée à ce projet, et Patrick Legrand pour sa lecture et ses remarques.